

**MOBILISATIONS LOCALES ET ENJEUX MUNICIPAUX.
LA CONTESTATION DE PROJETS DE STOCKAGE DE DÉCHETS RADIOACTIFS
PAR LES HABITANTS ET ÉLUS D'UNE COMMUNE RURALE
ACCUEILLANT UNE CENTRALE NUCLÉAIRE**

Violaine Girard
Equipe ETT du Centre Maurice Halbwachs

Résumé

Cette communication porte sur les logiques en jeu dans les prises de position de riverains d'une centrale nucléaire face à deux projets différents de stockage de déchets radioactifs, en 1991 et en 2005-2006. Il s'agit alors de montrer que ces mobilisations, restreintes à l'échelle communale, et qui ne s'institutionnalisent pas, ne peuvent se comprendre indépendamment d'enjeux de positionnement en vigueur sur la scène locale d'interconnaissance. L'analyse des actions des habitants et des élus révèlent alors, par delà leur objet, l'intérêt d'une contextualisation fine qui passe par une étude des configurations sociales locales et des enjeux municipaux.

La commune de Mauvert, située à la périphérie lointaine d'une grande agglomération régionale, a été le siège d'importants projets d'aménagement, portés par les services de l'État au cours des années 1960 et 1970. L'implantation d'un réacteur nucléaire est tout d'abord menée au milieu des années 1960, puis quatre réacteurs supplémentaires sont construits sur le site à partir de 1971. Par la suite, une vaste zone industrielle est également aménagée, qui accueille à partir du milieu des années 1980 des sites de production dans des secteurs divers, dont plusieurs sites chimiques dangereux.

Au sein d'un territoire rural et ouvrier, cette industrialisation massive n'a pas rencontré d'oppositions majeures de la part des habitants. Il est vrai que l'implantation du site nucléaire a été menée avant la montée des mobilisations antinucléaires en France¹. Par la suite, aucune organisation collective ne s'est structurée localement de manière pérenne face aux activités régulières du site nucléaire, par le biais d'une association de défense de l'environnement par exemple. Cependant, cela ne signifie pas qu'aucune réaction n'a jamais eu lieu parmi les riverains de la centrale. En effet, des actions collectives ont été menées par des groupes d'habitants ou d'élus, non pas en opposition à l'industrie nucléaire, mais contre des projets plus circonscrits, menés par EDF dans l'enceinte du site. Or, ce type d'investissements, ces « micro-mobilisations sectorisées et dispersées », restent peu étudiés, la sociologie des mobilisations s'intéressant principalement aux conflits et controverses environnementales débouchant sur d'importants mouvements collectifs (Chabbal 1995). Il s'agit ici d'analyser les mobilisations restreintes qui impliquent des habitants de la commune, restent confinées à cette échelle territoriale, et ne s'institutionnalisent pas. Cette communication porte sur les logiques en jeu dans les prises de position et modes d'action face à deux projets différents de stockage de déchets radioactifs, en 1991 et en 2005-2006.

On souhaite ici montrer que les positions des acteurs sociaux locaux, ainsi que les formes d'actions qu'ils promeuvent à l'égard des projets de stockage, ne peuvent se comprendre indépendamment des logiques de classement et de concurrence en vigueur sur la scène communale. Si les enjeux municipaux sont, dans nombre de communes rurales, indistincts des autres enjeux sociaux en vigueur sur la scène locale (Gaxie et Lehingue 1984), de même les objets de ces mobilisations sont imbriqués localement avec des enjeux de contestation ou de légitimation des élus. L'étude des mouvements localisés d'opposition à des équipements nuisants ou polluants gagne ainsi à être mise en rapport avec les évolutions de la population et des modes d'accès au pouvoir municipal dans des espaces communes ruraux ou périurbains ayant également suscité très peu de travaux récents.

Le choix de l'échelle communale répond ainsi à une volonté de contextualisation de mobilisations inscrites dans un cadre territorial restreint². Une première partie traitera d'une première mobilisation des habitants, qui a eu lieu en 1991. Ceux-ci s'élèvent notamment contre la position du maire, favorable à la construction d'un stockage de pièces irradiées sur le site nucléaire. Après avoir présenté les conflits qui traversent la scène municipale en 1995 et 2001 dans une deuxième partie, on traitera enfin d'un nouveau projet de stockage mené par EDF à Mauvert. En 2006, le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet, et choisit de s'exprimer contre celui-ci, pour ne pas être en porte à faux par rapport à la population. Les élus lancent alors une pétition, dans le but d'empêcher qu'un tel mode d'action soit promu par d'autres groupes d'habitants, concurrents pour l'accès au pouvoir municipal.

¹ Elles se structurent en effet et prennent une ampleur nouvelle avec l'annonce du plan Messmer en 1974.

² Ces mobilisations sont étudiées à partir d'archives et d'entretiens, ainsi qu'à partir d'observations pour la seconde. L'enquête ethnographique a été menée entre 2003 et 2008 dans le cadre d'une thèse portant sur les modes d'appropriation de ce territoire rural soumis à une industrialisation massive. Les noms de lieux et de personnes ont été anonymisés.

Encadré 1 : une commune périurbaine rurale et ouvrière

L'industrialisation récente et massive du territoire du Mauvert prend place dans une région rurale où trois bourgs accueillent d'importants sites industriels depuis le début du siècle. La population de Mauvert, et plus largement du canton, est très majoritairement ouvrière, et ce depuis les années 1960. Ainsi, en 1968, les ouvriers représentant plus de 50 % de la population active du canton, quand la moyenne nationale se situe à 38 %. Le redéploiement industriel massif opéré sur ce territoire entraîne alors un renouvellement de la prédominance des catégories populaires parmi la population. Ouvriers et employés représentent, de 1982 à 1999, plus de 60 % des actifs du canton (les ouvriers plus de 40 %), alors que les professions supérieures sont sous-représentées. Les évolutions de ce territoire sont également liées à une urbanisation pavillonnaire diffuse, qui se traduit par l'arrivée de ménages, issus des classes populaires et moyennes, qui accèdent à la propriété aux franges de l'espace périurbain d'une grande agglomération régionale. Peu de programmes collectifs d'urbanisation ayant été menés, l'industrialisation s'accompagne d'une dissociation importante entre lieux de travail et lieux de résidence. Sous les effets conjugués de l'industrialisation et de l'urbanisation, Mauvert connaît ainsi une croissance démographique continue, entièrement due au solde migratoire : 464 habitants sont recensés en 1982, 710 habitants en 1990, puis 804 en 1999³. Enfin, cette industrialisation s'accompagne au début des années 1970 d'une réorganisation des structures du pouvoir politique local, avec la création d'instances supracommunales. Mais les mandats de pouvoir de ces instances restent hors de portée des élus successifs de Mauvert. Les maires de la commune, issus des classes populaires en ascension, restent donc des élus non cumulants, dont le mandat, celui de maire d'une commune de moins de 2 000 habitants, les situe au bas de la hiérarchie des rôles politiques.

1. REFUSER LE PROJET D'EDF EN PROTESTANT CONTRE L'ATTITUDE DU MAIRE ?

En 1991, la direction du site d'EDF construit un bâtiment de stockage de pièces défectueuses, qui nécessitent un traitement particulier car irradiées. La mobilisation des habitants du hameau de Torcieux, qui vise certes le projet d'EDF, contribue également à contester la position du maire et son attitude vis-à-vis de la population. L'analyse sera ici attentive aux ressources sociales dont disposent les promoteurs de ces actions collectives, mais surtout à la façon dont ces ressources jouent dans l'espace social local.

Élu depuis 1971, et maire depuis 1979, Jean Dupuis voit en effet sa légitimité mayorale progressivement contestée sur la scène municipale, malgré une trajectoire d'ascension professionnelle. Auparavant agent technique dans l'industrie pétrochimique, il devient en 1987 chargé de mission au sein du syndicat mixte chargé de l'industrialisation, grâce aux rapports de dépendance qu'il entretient avec le député et conseiller général, un professionnel de la politique dominant la scène politique locale. En tant que maire de Mauvert, commune qui dispose d'une importante aisance budgétaire procurée par l'industrialisation, Jean Dupuis s'engage dans une trajectoire de notabilisation et adopte progressivement un rôle qui l'éloigne de la figure du maire rural dévoué. Ses efforts de distinction, couplés à l'affichage d'une étiquette partisane⁴, comme sa politique visant à doter la commune d'équipements prestigieux, viennent alors décevoir les attentes ou heurter les intérêts pratiques de certains

³ Source : INSEE.

⁴ Sébastien Vignon (2005) souligne que, dans de nombreuses communes rurales, la politique partisane est perçue comme un « mode impropre d'expression des enjeux locaux ».

groupes d'habitants. Réélu en 1989, Jean Dupuis doit cependant affronter à la suite de ce scrutin une opposition portée par un groupe d'une dizaine d'habitants. Ceux-ci publicisent leurs critiques de la gestion municipale et des manières de faire du maire en réalisant en 1989 et 1990 un journal d'information distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

1. 1 Exiger la reconnaissance d'une représentation autonome des habitants

C'est dans ce contexte que la réalisation du stockage de pièces irradiées suscite la défiance d'une grande part des habitants du hameau jouxtant la centrale, défiance qui s'exprime à l'encontre de l'avis du maire. L'opposition prend en effet en défaut Jean Dupuis, qui s'est auparavant prononcé favorablement sur ce projet, en lui adressant une pétition. Signée par 46 habitants ou ménages du hameau, celle-ci a pour but d'exiger la tenue d'une réunion publique avec les responsables du site :

À la vue des travaux de terrassement exécutés dans l'enceinte de la centrale, côté nord, et à moins de 100 mètres des premières habitations du hameau de Torcieux dont vous êtes le maire, nous les habitants de ce dit hameau, demandons l'arrêt immédiat des dits travaux. Nous demandons qu'une commission désignée par les habitants de Torcieux puissent faire partie des interlocuteurs ayant droit aux discussions qui pourraient être entamées avec EDF et vous-mêmes⁵.

Face à l'exigence d'une représentation des habitants autonome du pouvoir municipal, le maire répond aux pétitionnaires qu'il a « donné un avis favorable [au projet d'EDF], considérant que toutes les conditions de sécurité étaient réunies et que la proximité de la chapelle de Torcieux obligeait EDF à paysager l'environnement ». Il écrit également au directeur de la centrale pour lui demander, « dans un but d'information et d'apaisement », de recevoir une délégation des habitants lors d'une réunion d'information, à l'intérieur de la centrale, et de suspendre les travaux jusqu'à cette réunion⁶. Mais la proposition du maire ne satisfait pas les pétitionnaires, et l'édile se voit obligé trois jours plus tard de s'adresser à nouveau au directeur du site :

Suite à ma proposition de RDV, quatre représentants de la population m'ont fait part de leur souhait de rencontre hors du site. La première demande faisait état d'une délégation de quelques personnes ; leur requête aujourd'hui est de dialoguer avec les responsables EDF en réunion publique. Dans ces conditions, je vous propose que la réunion ait lieu aux mêmes jours et heure mais au Centre de Rencontre de Mauvert⁷.

Parallèlement à l'invitation à la réunion publique diffusée par la municipalité, un appel à la mobilisation, non signé, est alors distribué dans les boîtes aux lettres, et rappelle clairement l'existence de vues divergentes concernant ce stockage :

Gens de Mauvert et des environs, notre santé, nos intérêts sont en jeu... C'est pourquoi nous vous demandons à tous d'être présents à cette réunion, afin de montrer que nous sommes en mesure de prendre en charge notre avenir. Venez nombreux, amenez vos enfants, pour qu'ils puissent témoigner un jour que leurs parents ne sont pas restés passifs devant les dangers du nucléaire. Ne pensez-vous pas que nous avons notre "dose" de nuisances et de pollution dans le secteur ? Deviendrons-nous, un jour, la poubelle de la France ??? REVEILLONS NOUS...

Dans une commune comptant 710 habitants au recensement de 1990, répartis entre le bourg et un hameau, les 46 signataires de la pétition représentent une part importante de la population,

⁵ Lettre adressée au maire, 13/10/91.

⁶ Lettres du maire adressées aux habitants d'une part, au directeur du site, d'autre part, 18/10/91.

⁷ Lettre du maire au directeur du site, 21/10/01.

dont les habitants insérés dans les réseaux de la sociabilité locale (des agriculteurs originaires de la commune, un instituteur et une institutrice...). La mobilisation est menée entre autre par un professeur de l'enseignement technique et par un chef de chantier d'entreprise sous-traitante d'EDF, non originaires de la commune mais qui y sont connus pour des activités associatives, de dressage canin, et un engagement de pompier volontaire pour le second. Ces entrepreneurs de mobilisation disposent donc d'une notoriété dans l'espace local⁸. Issus de professions dites techniques, même s'ils n'y occupent pas des positions très qualifiées, ces deux habitants n'acceptent pas la position de Jean Dupuis qui affirme que ce bâtiment, sécurisé, n'aura aucun impact dangereux. L'ingénieur d'EDF en charge de la communication du site nucléaire se souvient ainsi que le maire s'est trouvé « dépassé par les événements, (...) devant une pétition qu'il n'a pas vu venir, qui le met en cause »⁹.

Le maire souligne en effet qu'il a maintenu sa position contre l'avis dominant parmi les habitants :

J'ai pris la défense d'EDF, en mon âme et conscience. Presque seul contre tous ! Parce que ça a été réalisé avec des dispositions techniques qui ont été mises en œuvre, pour garantir... la sécurité et puis le respect de l'environnement. Donc, sans prétention j'avais analysé la situation, et il n'y avait pas de raison notable d'interdire à EDF de réaliser ce genre d'aménagement¹⁰.

L'édile disqualifie au contraire les entrepreneurs de la mobilisation, dont l'attitude ne serait motivée que par la crainte de voir leurs maisons, construites bien après l'implantation de la centrale, perdre de leur valeur foncière.

1.2 Une mobilisation peinant à trouver un cadre légitime d'expression

Cette mobilisation mêle donc indissociablement refus du stockage de pièces irradiées et protestation contre l'attitude de l'édile. Mais la réunion publique, axée sur la discussion du projet, est surtout l'occasion d'une confrontation entre les responsables du site EDF et les riverains, qui s'avère défavorable à ces derniers. Aucun d'entre eux ne semble en effet en mesure de faire montre d'arguments légitimes face aux discours experts. De sorte que le refus des habitants ne s'exprime pas directement contre la réalisation du stockage, mais plutôt contre la proximité de son emplacement avec les habitations du hameau. Les habitants souhaitent donc obtenir que la construction soit située du côté sud du site, bordé de champs. Mais cette demande est disqualifiée par le directeur de la centrale, qui affirme que le stockage n'aura aucun impact environnemental dangereux, où qu'il soit implanté. Elle est close avec l'engagement pris par ce dernier d'installer une balise équipée d'un radiamètre, à l'extérieur du site, qui permette de surveiller le taux de radioactivité ambiante. Le directeur entend ainsi « prouver » que le stockage n'aura aucun impact, et par là couper court aux protestations collectives. Son autorité sociale en sort renforcée, même si des soupçons pèsent sur cet appareil, comme le souligne cet agriculteur retraité : « Moi j'ai été le voir souvent, mais c'était toujours pareil, à se demander si il n'y avait pas... (...) Je l'ai toujours vu à 0,07... à se figurer qu'il n'y a que cette lettre ! (rires) ».

Cette confrontation entre riverains et direction du site, « assez houleuse », constitue « l'une

⁸ Cette notoriété se traduira d'ailleurs par leur présence sur la scène municipale quelques années plus tard, puisque plusieurs d'entre eux seront candidats ou élus aux élections municipales.

⁹ Entretien du 02/03.

¹⁰ Entretien du 17/04/03.

des seules fois où la population a réagit », selon un instituteur pétitionnaire¹¹. Mais, les participants à la réunion publique, pour ceux rencontrés lors de l'enquête, témoignent d'un sentiment d'impuissance, face aux discours d'EDF¹². Plusieurs éléments concourent à expliquer l'absence de légitimité de ces riverains pour intervenir dans un domaine, celui de l'industrie nucléaire, où les discours experts s'imposent, tant du côté d'Edf que parmi les militants associatifs (Topçu 2006). L'appartenance aux classes populaires et moyennes des habitants explique tout d'abord que nombre d'entre eux soient démunis pour intervenir sur un plan scientifique ou technique¹³. La différenciation et la hiérarchisation très grande des statuts et des qualifications pour les salariés intervenant dans les centrales nucléaires ne sont pas non plus sans conséquences pour la structuration de l'espace local. En effet, les travailleurs qui disposent de la plus grande légitimité et autorité en la matière sont les ingénieurs, les autres catégories d'agents EDF disposant d'un prestige social moindre, alors que les salariés de sous-traitants d'EDF ne sont pas complètement considérés comme spécialistes du nucléaire. Or, à Mauvert, si l'on compte parmi les résidents plusieurs salariés de sous-traitants, il n'y a, du fait de l'absence de cités EDF, qu'un seul agent EDF, technicien en radioprotection. Si l'absence d'un groupe d'agents EDF parmi les résidents constitue sans aucun doute une condition favorable à l'expression d'une opposition à ce projet, il faut également noter que les salariés sous-traitants sont dépourvus d'une légitimité qui leur permettrait de s'exprimer avec autorité sur ces questions.

Cette mobilisation échoue certes à empêcher ou modifier la réalisation du stockage, mais elle engage toutefois une critique du maire, en ce qu'il ne prendrait pas en considération l'avis des habitants. Cette divergence de vues révèle ainsi la prise de distance de l'édile vis-à-vis de ses mandants. Plus, cet épisode met en lumière une déstabilisation du maire, qui s'approprie les profits symboliques liés à la gestion des moyens municipaux, largement issus de la taxe professionnelle d'EDF. On peut ainsi penser que la mobilisation de 1991 constitue l'un des facteurs d'une déstabilisation progressive du maire, qui se traduira, quatre ans plus tard, par sa défaite électorale.

2. UNE COMMUNE SANS NOTABLES

En 1995, le scrutin municipal est marqué par de vifs conflits interpersonnels. Le premier adjoint décide en effet de faire défection au maire, et est suivi par la majorité des conseillers sortants. La configuration électorale est alors caractérisée par la présence de deux listes, l'une conduite par le maire, Jean Dupuis, l'autre par le premier adjoint, Roland Martet.

2.1 Un conflit interpersonnel entre élus issus des classes populaires en ascension

Ce dernier, originaire de la commune, est « entré » en 1979 au conseil municipal, à la suite d'une proposition de Jean Dupuis. Les trajectoires de ces deux élus présentent d'importantes similitudes : bénéficiant à la fin des années 1960 de la généralisation de l'enseignement secondaire, ils connaissent tous deux une promotion sociale restreinte. Issus

¹¹ Entretien 18/04/03.

¹² Dans les archives personnelles de l'instituteur ayant participé à cette mobilisation, se trouvent des notes prises lors de la réunion publique organisée : « EDF affirme : pas de problèmes, EDF affirme : pas de radioactivité... »

¹³ Ce n'est qu'au recensement de 1990 qu'on enregistre pour la première fois la présence de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi la population active de la commune.

des classes populaires en ascension, ils sont en effet technicien pour Jean Dupuis et dessinateur industriel pour Roland Martet. Les responsabilités municipales se distribuent donc au sein d'un même milieu d'interconnaissance. Mais, avec la déstabilisation du maire, le premier adjoint décide d'entrer en concurrence ouverte avec l'édile, lui reprochant de ne pas associer les conseillers aux prises de décision. L'offre électorale signe ainsi le désaveu public de l'équipe municipale à l'égard du maire sortant, qui n'est finalement pas réélu.

Mais l'éviction de Jean Dupuis ne signe toutefois pas la fin des conflits sur la scène municipale. Le nouveau maire, Roland Martet, affronte au cours de son premier mandat une critique qui prend la forme d'un « procès d'incompétence » (Lefèvre 2001). Un nouveau groupe d'opposition se structure en effet à l'occasion d'un conflit qui l'oppose à une autre élus. Jeanne Laroche, adjointe aux affaires sociales, souhaite promouvoir une collaboration avec les chefs d'entreprise pour intercéder auprès d'eux en faveur des chômeurs de la commune. Titulaire d'une formation en IUT de gestion d'entreprise, elle a travaillé au côté de son mari qui dirige une petite entreprise commerciale, mais elle a également occupé plusieurs emplois salariés de gestionnaire. Son parcours professionnel lui permet de se réclamer d'une connaissance du monde entrepreneurial et lui procure des ressources qu'elle souhaite convertir sur la scène municipale. Elle tente en effet de s'attacher le rôle d'intermédiaire de la municipalité auprès des industriels. Mais le maire la démet de sa délégation d'adjointe en 1998, ce qui lui fait perdre le soutien des autres conseillers.

2. 2 Tentatives de discrédit et ressources sociales différenciées

Ce conflit est alors publicisé dans la commune. En 1999, quatre habitants, non élus, créent une association qui diffuse un nouveau journal d'opposition. Parmi eux se trouvent deux colistiers du précédent maire, non élus en 1995. Le premier est, après des études supérieures interrompues, enseignant en histoire géographie dans un établissement privé de formation professionnelle. Le second est l'un des organisateurs de la mobilisation de 1991 contre le stockage de pièces irradiés. Ce chef de chantier quitte alors son statut de salarié pour devenir gérant d'une enseigne d'accessoires automobiles. Ces opposants, proches de l'adjointe, tentent de faire valoir sur la scène locale des positions et des ressources sociales plus valorisantes que celles que détient le maire, au travers de « tentatives de disqualification sociale » à son égard (Desage 2005). Plusieurs articles de leur journal, réalisé entre 1999 et 2000, rappellent que les habitants peuvent très bien « destituer » le maire, présenté comme dépourvu de certains attributs nécessaires à l'exercice du rôle de maire. L'édile manquerait par exemple de qualités de gestionnaire, mais surtout d'assurance dans la présentation de soi et de la capacité à intervenir au nom de la commune dans les organismes intercommunaux.

La lutte initiée avec la distribution de ce journal se poursuit lors des élections de 2001, avec la constitution d'une liste d'opposition à la municipalité sortante. Ces tentatives pour discréditer le maire sont payées d'un échec dès le premier tour du scrutin, ce qui traduit un isolement des habitants de l'opposition, lié à leur position de prétendants, perçus comme mus par l'ambition d'accéder au pouvoir municipal. Mais cette conflictualité signe également la difficulté pour le maire et son équipe à faire consensus et à disposer d'un statut incontesté sur la scène locale.

3. UNE MOBILISATION ENCADRÉE PAR LA MUNICIPALITÉ, AFIN D'ÉVITER TOUTE CONTESTATION DU RÔLE DES ÉLUS

En 2005, l'annonce par la direction du site d'un nouveau projet de stockage de déchets radioactifs intervient donc sur une scène municipale qui a été marquée par des conflits de légitimité. Cette configuration entraîne le maire et son équipe, dont le premier adjoint, un agent EDF à la retraite, à s'opposer au projet. Cette position apparaît alors déterminée par l'anticipation d'éventuelles réactions d'opposition parmi la population, et plus largement par la configuration conflictuelle des dernières élections.

La déconstruction des premières tranches nucléaires construites en France nécessite de gérer le devenir de déchets radioactifs à vie longue. Or, la solution initialement pressentie, l'enfouissement des déchets, s'est trouvée confrontée à une impasse, au cours des années 1980, du fait du refus massif des élus et riverains des futurs sites d'accueil de ces déchets. Yannick Barthe (2006) a analysé le processus qui a alors permis de rouvrir un débat sur le devenir des déchets à vie longue, avec le vote en 1991 de la loi Bataille. Cette loi a pour caractéristique de prévoir un nouvel examen au parlement, en 2006, de la question des modalités de gestion de ces déchets. Mais ce temps supplémentaire d'élaboration de la décision retarde la mise en œuvre par l'Agence nationale des déchets radioactifs de la solution définitive de gestion des déchets. Or EDF, qui souhaite avoir mené à terme son programme de déconstruction des premiers réacteurs nucléaires français d'ici à 2050, doit pour cela disposer d'un centre de stockage provisoire des déchets radioactifs à vie longue, centre dit « d'entreposage » selon le terme choisi pour en souligner le caractère temporaire.

3.1 Un projet de stockage trop vite publicisé : temporalité de l'annonce et déstabilisation du maire

C'est le site de la centrale de Mauvert, qui compte un réacteur en cours de démantèlement, qui a été retenu pour cela. L'annonce de ce projet a été effectuée début juin 2005, à la Commission locale d'information (CLI), qui rassemble principalement des élus, mais également des représentants associatifs et syndicaux, autour de la direction du site nucléaire. Le directeur de la centrale présente alors ce projet d'entreposage des déchets issus de neuf sites en déconstruction au cours d'un point d'ordre du jour, qui a été annoncé comme portant sur « la déconstruction de la tranche 1 [de la centrale] et la thématique déchets liée à cette déconstruction ». La discussion qui suit avec la salle, très brève, porte alors uniquement sur certains aspects techniques du traitement des déchets, aucun élu n'y prenant la parole¹⁴. Le silence des élus renvoie, pour certains d'entre eux, à la difficulté de réagir à brûle pourpoint à une telle annonce, mais il tient également au fait que la CLI n'est pas leur seul lieu de discussion avec le directeur du site. De plus, cette présentation a été effectuée quelques mois avant le dépôt officiel de la demande d'autorisation par EDF. Le président du conseil général, qui préside la CLI, clôt ainsi la discussion en rappelant que les membres de la CLI auront d'autres occasions, au cours de l'année à venir, d'examiner ce projet.

Mais la nouvelle fait rapidement l'objet d'articles dans la presse régionale, au cours de l'été 2005. Un premier article est publié à la suite d'un point presse d'EDF, qui en effectue régulièrement au niveau régional. On y apprend ainsi qu'EDF va déposer une demande d'autorisation pour le futur centre d'entreposage d'ici à la fin 2005, et que le centre recevra

¹⁴ Il faut noter que les deux représentants associatifs anti-nucléaires qui siègent habituellement à la CLI, qui ne résident pas dans les communes les plus proches du site, étaient ce jour là excusés. Observations de la CLI, 2/06/05.

les déchets radioactifs à vie longue en provenance de neuf réacteurs en cours de déconstruction, pour une durée comprise entre 30 et 50 ans¹⁵. Un encart est également réalisé à partir d'une interview du maire de Mauvert. Celui-ci adopte une attitude réservée :

Je ne sais pas quoi penser. Ce dossier me gêne car nous n'avons pas une information complète. La seule fois où on m'en a parlé, c'était en juin, lors de la réunion de la CLI. Depuis, plus rien et subitement les infos tombent du ciel.

Reconnaissant que sa commune bénéficie des retombées économiques de la centrale, il souligne toutefois que recevoir les déchets d'autres sites est un aspect gênant, et qu'il attendait « d'en savoir plus pour provoquer un débat » au sein du conseil municipal. Après l'annonce en CLI, restée confinée aux élus, c'est donc la presse qui publicise ce projet auprès de la population. Le lendemain, une nouvelle page du quotidien est consacrée à ce projet, à partir cette fois de réactions recueillies parmi les habitants de la commune, dont l'attitude est décrite comme se situant « entre fatalisme et hostilité »¹⁶. L'article débute avec les propos d'un habitant, qui s'interroge sur la non diffusion de l'information de la part du maire. Le journaliste ajoute :

Le premier magistrat ne voulait visiblement pas affoler ses ouailles. [...] Mais à en croire les réactions de plusieurs de ses administrés, informés finalement mais à retardement de la nature sensible du projet, le débat risque bel et bien d'avoir lieu.

Trois interviews d'habitants et les positions de responsables politiques et associatifs complètent l'article¹⁷. Le quotidien se prévaut ainsi d'un rôle de diffuseur de l'information, jouant d'un effet de révélation.

En septembre 2005, le maire se dit soucieux des réactions de la population, redoutant une opposition à l'égard de ce projet. Il décrie le ton polémique des articles, selon une défiance déjà ancienne de sa part vis-à-vis des journalistes, à la suite d'expériences de mauvaise restitution de ses propos, et de ses difficultés à maîtriser certains codes de l'expression publique. Il déplore ainsi être le seul maire à avoir été interviewé, alors qu'il juge que cela concerne également les élus des communes avoisinantes. Surtout, il regrette que l'information soit sortie rapidement depuis la CLI, alors qu'il pensait « que ce n'était pas pour tout de suite ». Le maire me signale également que le directeur de la centrale, qu'il n'a « jamais eu autant au téléphone », est également gêné par cette situation. Au cours de cette discussion, le maire n'évoque pas avec moi sa position propre sur l'entreposage, ses préoccupations se portant plutôt vers d'éventuelles réactions sur la scène locale. Il faut en effet signaler que la publicisation de cette information survient à quelques mois d'élections partielles, prévues afin de remplacer des conseillers ayant quitté la commune. Le maire redoute ainsi que la proximité des deux événements n'incitent d'autres candidats que ceux soutenus par l'équipe en place à briguer les cinq sièges de conseillers vacants. Plus que la nature du projet, c'est donc la temporalité de sa publicisation que déplore le maire, car elle est de nature à le déstabiliser sur la scène communale¹⁸.

¹⁵ Quotidien régional, 21/07/05.

¹⁶ Quotidien régional, 22/07/05.

¹⁷ Il s'agit de deux conseillers généraux, du secrétaire départemental des Verts, d'un représentant d'une association de protection de la nature et du président d'une association de riverains d'une commune voisine. Si le conseiller général du canton, également président du Conseil Général, déclare qu'il ne voit pas de raisons de s'opposer à l'entreposage, notamment car sa construction en surface en fait un choix réversible, les responsables écologistes posent quand à eux le problème au niveau de l'ensemble de la filière de traitement des déchets nucléaires, quand enfin, le président de l'association de riverains regrette que le centre reçoive des déchets en provenance de plusieurs centrales françaises.

¹⁸ Discussion non enregistrée, mairie de Mauvert, 9/09/05.

3.2 Devancer d'éventuelles oppositions au stockage de déchets

Si EDF se réclame depuis d'avoir précocement informé les élus de ce projet, cette annonce en CLI a donc contribué, avec l'intervention de la presse, à créer une situation dans laquelle le maire a eu à se justifier vis-à-vis de certains habitants. Cette configuration amène l'édile à prendre très rapidement publiquement position sur la question.

Il adopte alors deux stratégies de nature à désamorcer d'éventuelles critiques. Tout d'abord, il affirme dans la presse que le conseil municipal aura l'occasion de débattre de la réalisation de ce stockage et d'émettre un avis lors de l'enquête publique. Il s'agit ainsi de rappeler le cadre d'intervention institutionnel dans lequel les actions du conseil municipal devront s'inscrire. Ce rappel va de pair avec l'affirmation que l'avis de la municipalité ne sera qu'un élément parmi d'autres pour la formation de l'avis du commissaire enquêteur et des autorités chargées de délivrer à EDF l'autorisation. En second lieu, le maire s'adresse cette fois directement aux habitants, à travers une lettre distribuée début septembre 2006. Il y rappelle que la demande d'autorisation du stockage n'a pas encore été déposée mais qu'elle doit l'être par EDF dans le mois à venir¹⁹. Surtout, cette lettre s'accompagne d'une prise de position claire, au nom de la municipalité :

Le conseil municipal, après concertation, s'est unanimement opposé à ce projet et se tient à votre disposition pour recevoir vos réflexions. Il reste vigilant et ne manquera pas de vous donner les informations relatives à ce projet lorsque les éléments officiels lui parviendront²⁰.

Cette attitude s'explique par le souhait, de la part de la municipalité, de ne pas être prise en défaut en cas d'actions collectives des habitants. Mais, plus précisément, les élus souhaitent se prémunir des réactions de leurs anciens opposants. Une conversation entre une adjointe de Mauvert et le directeur du site, à l'issue d'une nouvelle présentation du dossier lors de la réunion suivante de la CLI, en octobre 2005, révèle ces enjeux. Comme le directeur de la centrale demande à l'élue de Mauvert si elle a trouvé la présentation claire, celle-ci lui répond : « Oui, c'est très clair pour moi, de toute façon, mais c'est pour la population ! » (ce qui signifie qu'elle n'est pas opposée à ce stockage, mais que les avis parmi la population pourraient être autres). Elle lui explique alors le sens des actions entreprises par la municipalité : « On avait un peu peur pour les élections, mais on avait distribué juste avant un papier, on leur [aux opposants] a coupé l'herbe sous le pied ! On y a dit qu'on n'était pas forcément favorables, mais que de toute façon comme élus, on ne pouvait pas tout [obtenir] ... »²¹.

Début octobre 2005, l'association d'opposition à la municipalité, en sommeil depuis les municipales de 2001, fait paraître un avis dans la presse locale, signalant qu'elle se donne pour objet d'intervenir au sujet des déchets nucléaires et de l'environnement²². Parmi les membres de l'association, on trouve Jeanne Laroche, l'ancienne adjointe qui a mené la liste d'opposition en 2001²³. Cette dernière vient d'ailleurs exceptionnellement assister à la réunion de la CLI qui se tient à la mi-octobre 2005, au titre de son adhésion à une autre association locale, basée dans une commune voisine. Toutefois, les membres de cette association ne

¹⁹ La demande d'autorisation est déposée par EDF auprès de la Direction générale de la sécurité nucléaire et de la radioprotection.

²⁰ Lettre du maire aux habitants, 8/09/05.

²¹ Journal de terrain, observations de la CLI du 14/10/05.

²² Quotidien régional, 8/10/05.

²³ Parmi les cinq membres du bureau, se trouvent le fils d'un ancien adjoint municipal, candidat de l'opposition en 2001, mais également le mari d'une ancienne employée municipale, entrée en conflit ouvert avec le maire, ainsi qu'un des deux organisateurs de la mobilisation de 1991, qui a été candidat aux municipales de 1995.

parviennent pas à agréger de nouveaux habitants autour de ses prises de position, et à rompre avec son image d'opposition à la municipalité. Cette position fait d'eux des outsiders peu légitimes dans l'espace local, même s'ils y disposent d'une certaine notoriété. L'association ne fera finalement pas entendre sa position au sujet du stockage.

3.3 Intégrer la contestation dans un cadre contrôlé par la municipalité : prendre position sans engager d'actions

Toutefois, les élus ne restent pas inactifs à l'approche de l'enquête publique. Début juin 2006, une dizaine de jours avant le début de l'enquête, une lettre est distribuée dans les boîtes aux lettres. Sans papier à en-tête ni tampon, le maire s'adresse aux habitants :

Parallèlement à l'enquête publique (...), le conseil municipal invite toutes les personnes qui désirent le soutenir dans son opposition à ce projet, à venir signer le registre mis à disposition à la mairie²⁴.

Cette pétition, que le maire évite de nommer ainsi, vise dans les faits à restreindre toute possibilité de constitution d'un collectif d'habitant, en intégrant l'expression des oppositions au projet au sein d'une démarche initiée par les élus.

La municipalité s'abstient par contre d'organiser une réunion sur le sujet, et d'y convier le directeur du site, alors que ce dernier est venu peu de temps auparavant effectuer une présentation du projet de stockage, qui s'est déroulée à huis clos en présence des conseillers municipaux. Une réunion publique, comme la municipalité en prévoit régulièrement en fonction des travaux en cours, a cependant lieu à quelques jours de l'ouverture de l'enquête publique. La question des déchets, qui n'a pas été annoncée parmi les objets de la réunion, y est tout de même abordée par le maire²⁵. De cette manière, les élus évitent une confrontation entre habitants et responsables d'EDF.

Or, lors de la réunion publique, le sujet ne suscite pas de réactions vives. En présence d'une trentaine d'habitants, le maire expose rapidement les raisons de l'opposition de la municipalité : « les déchets de neuf centrales vont venir, c'est ça le problème ». En lançant « Nos déchets oui, ceux des autres non ! », il conclue : « Je vous engage à venir à la mairie déposer sur le registre. Alors il y a certainement à Mauvert des gens favorables, des gens défavorables, des gens neutres aussi ! » La discussion s'engage ensuite entre les habitants, autour de l'idée partagée que leur avis ou celui des élus ne sera pas pris en compte, car la décision aurait déjà été prise. L'adjoint prend alors la parole pour affirmer qu'« EDF, ils n'ont pas d'alternative à l'Iceda²⁶ », avant de décrire le processus technique de conditionnement des déchets. Les échanges prennent la forme d'un questionnement adressé aux élus, portant plus généralement sur le démantèlement de la première tranche du site et sur l'éventualité d'y voir par la suite l'implantation d'un EPR. Sur ce dernier point, le maire répond que c'est effectivement probable, d'autant que, précise-t-il, selon le directeur du site, « la centrale est très bien acceptée au niveau de la région ». À la fin de cette discussion, le maire, qui a auparavant précisé que les déchets sont « inertes », qu'il n'y aura donc pas de risques d'explosion, que le bâtiment sera confiné, qu'avec EDF, il n'y a pas de risques concernant la sécurité, ou que les déchets ne proviendront que de neuf sites et pas de l'ensemble du parc nucléaire français, livre : « on est conscients qu'il n'y a pas de problèmes [de sécurité], mais

²⁴ Lettre du maire aux habitants, 2/06/06.

²⁵ Observations du 10/06/06.

²⁶ Iceda est l'acronyme qui désigne le stockage : Installation de conditionnement et d'entreposage des déchets activés.

par contre, on est contre plus par principe que par souci ».

L'observation de cette réunion montre que les deux élus bénéficient auprès des habitants présents d'une légitimité à prendre position sur la question des déchets nucléaires, du fait d'un rôle d'intermédiaire avec la direction du site dans le cas du maire, d'une carrière de technicien à EDF dans le cas du premier adjoint. Ces derniers n'apparaissent pourtant pas comme occupant des positions dominantes sur la scène politique locale, et ils ne prennent par exemple que très peu la parole au cours des CLI. Mais ils disposent d'une grande proximité, liée à l'entretien de formes de sociabilité dans la commune, vis-à-vis de nombre d'habitants, dont les propos sont par ailleurs emprunts d'un sentiment de résignation.

Les membres de l'association d'opposition n'ont quant à eux pas assisté à la réunion publique. À propos de l'absence des ceux-ci, le maire m'explique en entretien :

Moi j'avais pris les devants, vis-à-vis de l'équipe d'énergumènes. Je me suis dit, [le stockage], c'est à un an et demi des élections, ça va être impeccable pour eux ! Donc on avait fait une pétition (...). Et puis bon, ça n'avait pas soulevé beaucoup de... Et nos opposants de l'époque n'avaient même pas daigné venir signer. Donc j'avais dit, attendez les gars, si jamais ! (rires)²⁷.

La stratégie de la municipalité d'endosser l'expression du refus du stockage semble ainsi avoir empêché toute mobilisation autre²⁸.

3.4 Des réactions empruntant des voies conventionnelles et non collectives d'expression

Ainsi, malgré les craintes des promoteurs de ce dossier, aucune action collective n'est menée par les habitants, en dehors de la signature du registre mis en place par la municipalité, qui recueille 93 signatures. Dans le cadre de l'enquête publique, la municipalité a pris une délibération dans laquelle elle émet un avis défavorable au projet²⁹. Une vingtaine d'habitants de la commune ont également effectué des dépositions sur le registre du commissaire enquêteur, en s'exprimant contre cette réalisation. Leurs arguments se basent très majoritairement sur le refus de voir stockés des déchets issus de la déconstruction d'autres sites nucléaires français. Certains habitants s'appuient également sur la question du transport des déchets pour expliquer que le site de Mauvert ne leur semble pas le plus approprié géographiquement³⁰. Ces argumentaires sont révélateurs d'une part de l'intériorisation du discours sur les mouvements NIMBY, discours qui opère une disqualification des mobilisations locales (Jobert 1998), et d'autre part de la faiblesse des ressources dont disposent les habitants en terme d'information au sujet des déchets radioactifs à vie longue. Aucune référence n'est en effet faite à la loi Bataille ou aux mobilisations victorieuses de riverains qui l'ont précédée. Le commissaire enquêteur, rendra finalement un avis favorable assorti de quatre recommandations en septembre 2006, ne tenant donc pas ou peu compte de la position des élus. Il juge en effet négativement l'attitude de la municipalité, à partir du constat selon lequel la commune bénéficie de ressources fiscales élevées en provenance de la

²⁷ Entretien du 21/02/08.

²⁸ La seule critique adressée aux élus provient d'un couple d'habitants, membres de l'association d'opposition, dans une lettre envoyée au commissaire enquêteur, qui n'aura pas de retentissement dans la commune. Ces habitants pointent l'incohérence des élus, déclarant que leur avis ne comptera pas tout en appelant à signer une pétition, et signalent que l'adjoint, au fit du projet en tant qu'agent EDF, aurait pu informer la population plus en amont. Lettre au commissaire enquêteur, 06/06.

²⁹ Délibération du 10/07/06.

³⁰ L'adjoint au maire déplore ainsi que les déchets ne soient pas conditionnés et entreposés sur chaque site en démantèlement.

centrale³¹.

Conclusion

À travers ces deux épisodes ponctuels de mobilisation, on s'est intéressée à la façon dont les positions adoptées par certains groupes d'habitants, comme les formes de la mobilisation, s'insèrent sur une scène locale structurée par de nombreux conflits de légitimité. Appréhender ces épisodes au sein d'un espace local d'interconnaissance permet alors d'en restituer la pluralité des déterminants et des motifs.

Cette analyse gagne à être mise en rapport avec d'autres études monographiques, comme celle réalisée dans une commune résidentielle suburbaine par Fabien Desage (2005). Celui-ci met en évidence, à partir de l'opposition locale à l'implantation d'un centre commercial, la progressive dévaluation des ressources du maire rural, qui s'opère au profit de nouveaux entrants issus des classes supérieures, mobilisés autour de la défense de leurs intérêts fonciers. Cette comparaison montre, outre la diversité des formes de dévolution des territoires périurbains ruraux, les différentes logiques que peuvent revêtir les mobilisations localisées concernant le cadre de vie, en fonction des ressources sociales et de la structuration des groupes résidentiels au sein des espaces d'interconnaissance.

- BIBLIOGRAPHIE -

- Barthe Y. (2006), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Economica, Paris.
- Chabbal J. (2005), « Le risque invisible. La non-émergence d'un problème public », *Politix*, n° 70, pp. 169-195.
- Desage F. (2005), « Une commune résidentielle suburbaine en pleine campagne. Contraintes de notoriété, clôture des enjeux et disqualification sociale de l'adversaire », in Lagroye J., Lehingue P., et Sawicki F. (éds.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, PUF, Paris, pp. 59-87.
- Gaxie D., et Lehingue P. (1984), *Enjeux municipaux*.
- Jobert A. (1998), « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'"intérêt général" », *Politix*, n°42, pp. 67-90.
- Lefèbvre R. (2001), « "Le conseil des buveurs de bière" de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », *Politix*, n° 53, pp. 87-115.
- Topçu S. (2006), « Nucléaire : de l'engagement "savant" aux contre-expertises associatives », *Nature Sciences Société*, n°14, pp. 249-256.
- Vignon S. (2005), « La dynamique des marchés électoraux périphériques. Le cas des communes rurales de la Somme », in Lagroye J., Lehingue P., et Sawicki F. (éds.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, PUF, Paris, pp. 145-167.

³¹ Observations de la permanence du commissaire enquêteur, 13/07/06.